



CONVOCATION

Date : 21 octobre 2021
Affichée le : 21 octobre 2021

Nombre de conseillers :

En exercice : 33
Présents : 27
Votants : 33
Pouvoirs : 6
Absent : 0

COMPTE RENDU

Affiché le : 28 octobre 2021

L'an deux mille vingt et un, le jeudi vingt et un octobre à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis en séance à La Scène Adamoise sous la présidence de Monsieur Sébastien PONIATOWSKI, Maire de L'Isle-Adam.

Etaient présents : Mme Julita SALBERT - M. Michel VRAY - Mme Claudine MORVAN LE BREC'H - M. Joël MOREAU - Mme Agnès TELLIER - M. Bruno DION - Mme Aurélie PROCOPPE - M. Morgan TOUBOUL - Mme Armelle CHAPALAIN - M. Alphonse PAGNON - Mme Danièle DEBOUT-LEBLANC - Mme Annie PARAGE - M. François RAMPON - M. Michel GINOUX - M. Gérard BRUNEL -- Mme Virginie GRANTE -- Mme Sophie ALEXANDRE-CARBON - Mme Sylvie BRIÈRE - Mme Carole BOULANGER - M. Loïc LEBALLEUR - M. Rodolphe MIET - Mme Cécile PIGNOL -- Mme Nathalie GEORGE-GOURET - M. Julien DOLFI -- Mme Carine PELEGRIN - Mme Claudine MULLER.

Absents représentés

M. Jean-Dominique GILLIS Pouvoir à Mme Agnès TELLIER
M. Thierry MALHERBE Pouvoir à M. Rodolphe MIET
M. François DELAIS Pouvoir à Mme Julita SALBERT
Mme Sophie GUILHAUME Pouvoir à Mme Cécile PIGNOL
Mme Gaëlle DEMARS..... Pouvoir à M. Morgan TOUBOUL
M. Edwin LEGRIS..... Pouvoir à Mme Claudine MULLER

Secrétaire de séance : M. Julien DOLFI

Le Conseil Municipal,

- approuve à l'unanimité, le procès-verbal du 8 juillet 2021.

- Informations du Maire.

Manifestations :

Octobre

Jeudi 21 octobre

- 19h – Conseil Municipal – Hôtel de Ville.

Dimanche 24 octobre

- Animation sur le marché : Semaine du goût.

Vendredi 22 et 29 octobre,

- 15h30 - Comédie musicale « 6 fées, no men » - La Scène Adamoise.

Samedi 23 et 30 octobre,

Et Dimanche 24 et 31 octobre

Jusqu'au 26 octobre

- Exposition Dominique Forrière – Château Conti.

Samedi 30 octobre

- 10h-18h - Bourse aux jouets – Centre sportif Amélie Mauresmo.
- 16h – Fête d'Halloween pour les enfants, organisée par le Comité des fêtes.

Novembre

Vendredi 5 novembre

- 21h – Concert Tom Leeb – La Scène Adamoise.

Du 6 novembre au 13 mars

- Exposition Regards croisés – Musée d'art et d'histoire Louis Senlecq.

Dimanche 7 novembre

- 20h30 – Concert choral La Chapelle des Princes de Conti – La Scène Adamoise.

Mardi 9 novembre

- 14h30 - Nouvelle saison, un spectacle pour les seniors. - La Scène Adamoise.

- Jeudi 11 novembre* – 11h - Cérémonie de commémoration de l'Armistice de la 1^{ère} guerre mondiale.
- Vendredi 12 et samedi 13 novembre* – 21h – Soirée caritative Cabaret magique – organisée par le Lions club de L'Isle-Adam – La Scène Adamoise.
- Jeudi 18 novembre* – 21 h – One Man Show : Redouane Bougheraba et Az – La Scène Adamoise.
- Samedi 20 novembre* – Journée plantation à la zone de biodiversité de la Rosière.
– 16h – Vernissage de l'exposition Regards croisés – Musée d'art et d'histoire Louis Senlecq.
– 21h – Théâtre : Huit femmes – La Scène Adamoise.
- Dimanche 21 novembre* – Animation sur le marché : Beaujolais nouveau.
– 15h30 – Récital piano Vincent Rigot – La Scène Adamoise.
- Samedi 27 novembre* – 14h30 – Championnat d'orthographe – Salon d'honneur de l'Hôtel de Ville.
- Samedi 27 et dimanche 28 novembre* – Marché de Noël de Terre d'Europe – La Scène Adamoise.
– Journées photographiques de L'Isle-Adam organisées par le club JH. Lartigue – Espace Magallon.
- Du 27 novembre au 12 décembre* – Expo o châto ! – Présentation de quatre artistes - Château Conti.

Décembre

- Jeudi 2 décembre* – 21h – Concert « OURS » - La Scène Adamoise.
- Vendredi 3 décembre* – 18h – Lancement des festivités de Noël – Illuminations.
- Samedi 4 décembre* – 10h et 14h30 - Accueil des nouveaux adamois – Hôtel de Ville.
– 17h – Remise Prix Lélia – Château Conti.
- 4 et 5 décembre* – Salon des auteurs - Château Conti.
- Dimanche 5 décembre* – Cérémonie de commémoration aux morts pendant la guerre d'Algérie et pendant les combats au Maroc et en Tunisie.
– 17h – Grand Concert – Gospel Church – La Scène Adamoise.
- Mardi 7 et mercredi 8 décembre* – Distribution colis de Noël organisée par le CCAS.
- Mercredi 8 décembre* – 15h30 - Théâtre enfants : « La Petite Sirène » – La Scène Adamoise.
- Vendredi 10 décembre* – 19h – Conseil communautaire – Hôtel de Ville.
- Samedi 11 décembre* – 10h – Remise des médailles du travail – Hôtel de Ville.
– 11h30 - Remise des diplômes des bacheliers - Hôtel de Ville
– 20h30 – Théâtre : « Un week-end sans ma femme » - La Scène Adamoise.
- Mardi 14 décembre* – 21h – Orchestre National d'Ile-de-France : « Les Quatre Saisons Vivaldi / Piazzolla : jeu de miroirs » - La Scène Adamoise.
- Mercredi 15 décembre* – 15h - Spectacle de Noël des enfants – La Scène Adamoise.
- Jeudi 16 décembre* – 19h – Conseil municipal – Hôtel de Ville.

Travaux :

- Remplacement de la couverture de la cuisine de l'espace Magallon.
- Pose d'une CTA double flux au RASED.
- Fin du ravalement de façade de Nomblot.
- Remplacement des armoires électriques de la Roseraie.

- Remplacement des couvertines à la Scène Adamoise.
- Création d'un local poubelles à la cafétéria du gymnase.
- Remplacement des polycarbonates du G1 au gymnase.
- Création d'habillage isolant en partie hautes des baies au club de voile.
- Remplacement de chéneaux au marché.
- Lancement de la consultation des entreprises pour les travaux de réhabilitation et extension de l'espace multi-accueil et du centre social.
- Lancement de la consultation pour les travaux de la voirie avenue des Ecuries de Conti, Place du Feu St Jean.
- Les travaux de la rue St Lazare sont terminés.

Délibération : n° 2021-10-01

Rapport n° 1 - Décisions du Maire n°78-2021 à n°105-2021.

Le Conseil Municipal,

- **prend acte** des décisions n°78-2021 à 105-2021 prises par le Maire en vertu des délégations consenties par le Conseil Municipal.

Délibération : n° 2021-10-02

Rapport n° 2 – Rapport d'orientation budgétaire 2022 – Budget de la Ville – Budget annexe de la Plage – Budget annexe de la Scène Adamoise.

Le Conseil Municipal,

- **prend acte** du rapport sur les orientations budgétaires 2022 pour la Ville, le budget annexe de la Plage et le budget annexe de la Scène adamoise.

Délibération : n° 2021-10-03

Rapport n° 3 – Décision modificative n°3 au budget de la Ville.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 30 voix pour et 3 abstentions,

- **approuve** la Décision Modificative de l'exercice 2021 de la Ville dont le tableau est ci-annexé.

Celle-ci s'élève à la somme, tant en dépenses qu'en recettes, répartie comme suit :

Section d'Investissement :

Dépenses et Recettes = - 146 754,00 €

Section de fonctionnement :

Dépenses et Recettes = 204 020,00 €

Délibération : n° 2021-10-04

Rapport n° 4 – Décision modificative n°2 au budget de la Plage.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 30 voix pour et 3 abstentions,

- **approuve** la Décision Modificative de l'exercice 2021 de la Plage dont le tableau est ci-annexé.

Celle-ci s'élève à la somme, tant en dépenses qu'en recettes, répartie comme suit :

Section d'Investissement :
Dépenses et Recettes = 0,00 €

Section de fonctionnement :
Dépenses et Recettes = 0,00 €

Délibération : n° 2021-10-05

Rapport n° 5 – Remise de dette – Déficit cantine et périscolaire constaté.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 30 voix pour et 3 contre,

- **autorise** l'apurement de la dette constatée, par la remise de dette à hauteur des 5 695,32 € accordée à Mme Godefroy, Régisseur titulaire de la régie de recettes cantines périscolaire, et la prise en charge par la ville de cette somme, prévue au compte 6718 du budget 2021.

Délibération : n° 2021-10-06

Rapport n° 6 – Subvention complémentaire pour le budget du CCAS 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **accorde** l'attribution d'une subvention complémentaire pour le budget du CCAS pour un montant de 1 000 €.

Délibération : n° 2021-10-07

Rapport n° 7 –Acquisition d'une portion de voirie dénommée Boulevard d'Arcole pour rétrocession dans le domaine public.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 30 voix pour et 3 abstentions,

- **approuve** l'acquisition par la ville de ladite voie dans son état actuel à l'euro symbolique.
- **autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à la conclusion de la transaction correspondante.
- **charge** notre notaire de rédiger tous les actes à venir.

Délibération : n° 2021-10-08

Rapport n° 8 – Acquisition des parcelles D38 et D39 sises 79 avenue de Paris dans l'exercice du droit de priorité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **approuve** l'acquisition par la ville des parcelles D 38 et D 39 au prix de trois cent quinze mille euros.
- **autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à la conclusion de la transaction correspondante.
- **prend acte** que cette acquisition sera réalisée par voie d'acte administratif.

Délibération : n° 2021-10-09

Rapport n° 9 – Cession d'un local commercial sis 7 Place Hubert Jolivet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **approuve** la cession par la ville du local commercial au prix de quatre-vingt-quinze mille euros à la SCI JOLIVET représentée par Monsieur KAMINSKI Mathieu et Madame PERRIER Mathilde.
- **autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à la conclusion de la transaction correspondante.
- **charge** notre notaire de rédiger tous les actes à venir.

Délibération : n° 2021-10-10

Rapport n° 10 – Délibération rectificative de la délibération n°2020-12-23 du 10 décembre 2020 « Conclusion d'une promesse de vente avec Immobilière 3F – 112 avenue des Bonshommes ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **rectifie** la délibération n°2020-12-23 du 10 décembre 2020 entachée d'une erreur matérielle en supprimant les notions de TVA du prix de vente et donc de céder la parcelle concernée pour un montant de 358 226€.
- **précise** que les autres termes de la délibération n°2020-12-23 en date du 10 décembre 2020 demeurent inchangés.

Délibération : n° 2021-10-11

Rapport n° 11 – Ralliement à la procédure de renégociation du contrat groupe d'assurance statutaire du Centre Interdépartemental de Gestion (C.I.G).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **décide** de se joindre à la procédure de renégociation du contrat groupe d'assurance que le Centre Interdépartemental de Gestion va engager début 2022 conformément à l'article 26 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.
- **prend acte** que les taux de cotisation lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse prendre ou non la décision d'adhérer au contrat groupe d'assurance souscrit par le CIG à compter du 1er janvier 2023.

Délibération : n° 2021-10-12

Rapport n° 12 – Création d'un emploi permanent de catégorie A – Responsable du service musée d'art et d'histoire Louis Senlecq.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **crée** un emploi permanent de catégorie A : Responsable du service musée d'art et d'histoire Louis Senlecq.

Délibération : n° 2021-10-13

Rapport n° 13 – Convention de mise à disposition d'un agent de la Ville pour le Syndicat Intercommunal de transport d'Elèves des secteurs scolaires de L'Isle-Adam et de Beaumont-sur-Oise (S.I.T.E) – Avenant n°1.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **approuve** le renouvellement de la mise à disposition d'un agent titulaire auprès du S.I.T.E à hauteur de 17,50/35ème.
- **autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°1 à la convention à intervenir pour la mise à disposition.

Délibération : n° 2021-10-14

Rapport n° 14 – Modification du règlement de fonctionnement Service Animation Jeunesse Adamoise.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **valide** ce nouveau règlement de fonctionnement.

Délibération : n° 2021-10-15

Rapport n° 15 – Modification du règlement de fonctionnement des EAJE.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **accepte** les modifications du règlement de fonctionnement des Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant.

Délibération : n° 2021-10-16

Rapport n° 16 – Demande de subvention au Département du Val d'Oise pour les travaux de réhabilitation et extension du CCAS/Multi-Accueil.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter la subvention correspondante auprès du Conseil Départemental du Val d'Oise, au titre du dispositif « équipements pluridisciplinaires – construction/réhabilitation ».

Délibération : n° 2021-10-17

Rapport n° 17 – Demande de subventions à la Région Ile-de-France, au Département du Val d'Oise et à la DRAC pour les travaux de restauration de la couverture de la chapelle de la Vierge.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 32 voix pour,

- **autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter pour les travaux de restauration de la couverture de la Chapelle de la Vierge, les subventions correspondantes auprès de l'Etat, de la Région Ile-de-France et du Conseil Départemental du Val d'Oise.
- **approuve** le plan de financement de cette opération, tel qu'annexé.

Délibération : n° 2021-10-18

Rapport n° 18 – Demande de subventions à la Région Ile-de-France, au Département du Val d’Oise et à la DRAC pour les travaux de création d’un nouvel escalier dans le clocher de l’église.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 32 voix pour,

- **autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter pour les travaux de création d’un nouvel escalier dans le clocher de l’Eglise, les subventions correspondantes auprès de l’Etat, de la Région Ile-de-France et du Conseil Départemental du Val d’Oise.
- **approuve** le plan de financement de cette opération, tel qu’annexé.

Délibération : n° 2021-10-19

Rapport n° 19 – Demande de subvention départementale – ARCC Voirie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité,

- **autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à déposer une demande de subvention au Conseil Départemental du Val d’Oise, au taux maximum, dans le cadre des travaux d’aménagement de la place du feu Saint Jean et des abords de l’entrée de la Plage de L’Isle Adam.

Délibération : n° 2021-10-20

Rapport n° 20 – Transfert à la CCVO3F de la compétence en matière d’infrastructures de recharges de véhicules électriques (IRVE).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité,

- **décide** du transfert à la CCVO3F de la compétence prévue dans ses statuts et portant sur la création, l’entretien, l’exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l’usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables (IRVE).
- **autorise** le Maire ou son représentant à prendre toute mesure d’exécution de la présente délibération.

Délibération : n° 2021-10-21

Rapport n° 21 – Adhésion au groupement de commandes de la CCVO3F relatif à l’achat de produits d’entretien et d’hygiène, l’achat de fournitures administratives et scolaires et la maintenance des bornes et bouches d’incendie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 30 voix pour et 3 contre,

- **accepte** la constitution d’un groupement de commandes, entre les villes de L’Isle-Adam, Béthemont-la-forêt, Chauvry, Mériel, Nerville la Forêt, Presles, Villiers-Adam, Mériel, Méry sur Oise et de la Communauté de Communes de la Vallée de l’Oise et des Trois Forêt en vue de la passation des marchés publics pour l’achat de produits d’entretien et d’hygiène, l’achat des fournitures administratives et scolaires, ainsi que la maintenance des bornes et bouches d’incendie.
- **désigne** les représentants de la Ville dans le cadre de ce groupement de commandes pour les trois consultations prévues dans la convention de groupement : Titulaire : Michel Vray – Suppléant. : Morgan Touboul.
- **autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention constitutive de ces groupements de commandes.

Délibération : n° 2021-10-22

Rapport n° 22 – Convention entre le SIPIAP et la commune de L'Isle-Adam pour l'utilisation de la piscine.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 29 voix pour et 4 abstentions,

- **accepte** la conclusion d'une convention précisant les conditions de mise à disposition des installations de la piscine de L'Isle-Adam Parmain pour les groupes scolaires, entre le SIPIAP et la Ville de L'Isle-Adam.
- **autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les documents correspondants.

Délibération : n° 2021-10-23

Rapport n° 23 – Convention relative à la participation financière de la commune de L'Isle-Adam pour les travaux réalisés par le SIPIA sur le réseau unitaire public de la rue de Villiers-Adam dans le cadre de la 123^{ème} opération d'assainissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **autorise** Monsieur le Maire à conclure une convention de maîtrise d'ouvrage déléguée se rapportant à la 123^{ème} opération de travaux pilotée par le SIPIA.

Délibération : n° 2021-10-24

Rapport n° 24 – Convention relative à la participation financière de la commune de L'Isle-Adam pour les travaux réalisés par le SIPIA sur le réseau d'eaux pluviales de la rue Saint Lazare dans le cadre de la 608^{ème} opération d'assainissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **autorise** Monsieur le Maire à conclure une convention se rapportant à la 608^{ème} opération de travaux pilotée par le SIPIA.

Délibération : n° 2021-10-25

Rapport n° 25 – Garantie d'emprunt ERIGERE – 13 Grande rue.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **accorde** la garantie à hauteur de 100 % de la Ville de L'Isle-Adam à ERIGERE pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de **333 073 €** souscrit par l'emprunteur, «ERIGERE», auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt n° **126527** constitué de 8 lignes du prêt. Ledit contrat fait partie intégrante de la délibération et est joint en annexe.
- **apporte** la garantie de la collectivité aux conditions suivantes :
 - pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur et dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.
 - sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la Collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

- **dit** que le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

Délibération : n° 2021-10-26

Rapport n° 26 – Garantie d'emprunt ERIGERE – 1 rue Mellet et 6 Grande rue.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **accorde** la garantie à hauteur de 100 % de la Ville de L'Isle-Adam à ERIGERE pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de **366 964€** souscrit par l'emprunteur, «ERIGERE», auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt n° **124398** constitué de 5 lignes du prêt. Ledit contrat fait partie intégrante de la délibération et est joint en annexe.
- **apporte** la garantie de la collectivité aux conditions suivantes :
 - pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur et dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.
 - sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la Collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.
- **dit** que le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

Délibération : n° 2021-10-27

Rapport n° 27 – Garantie d'emprunt ERIGERE – 46 bis et ter Avenue de Paris. Annule et remplace la délibération n°2021-02-18.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **accorde** la garantie à hauteur de 100 % de la Ville de L'Isle-Adam à ERIGERE pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de **1 436 249 €** souscrit par l'emprunteur, «ERIGERE», auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt n° **125728** constitué de 7 lignes du prêt. Ledit contrat fait partie intégrante de la délibération et est joint en annexe.
- **apporte** la garantie de la collectivité aux conditions suivantes :
 - pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur et dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.
 - sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la Collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.
- **dit** que le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

Rapport n° 28 –Rapport d’activité SIAEP 2020.

Le Conseil Municipal,

- prend acte de ce rapport.

Rapport n° 29 –Rapport d’activité SIPIA 2020.

Le Conseil Municipal,

- prend acte de ce rapport.

Rapport n° 30 –Rapport d’activité SIPIAP 2020.

Le Conseil Municipal,

- prend acte de ce rapport.

L’ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 45.



Le Maire de L’Isle-Adam,

Sébastien PONIATOWSKI